

WEBINAIRE

HARMONISER LA SOBRIÉTÉ LUMINEUSE AVEC LE VIVANT

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 - 17H



FNE-IDF.FR

PROGRAMME DU WEBINAIRE

- 17H - Accueil des participants
- 17H05 – Introduction : Faire évoluer le plaidoyer associatif, de la lutte contre la pollution lumineuse à la promotion de la Trame noire - **Maxime Colin**, juriste à FNE Ile-de-France
- 17H30 - Engager un plan d'action au service d'une trame noire intercommunale - **Alice Duquesnoy-Mitjavila**, Chargée de mission Espaces Naturels à la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire
 - Echange avec le public (5 minutes)
- 18H00 - Déployer une politique communale ambitieuse, efficace et économique pour réduire la pollution lumineuse - **Frédéric Henriot**, Adjoint au maire d'Orsay en charge de la voirie
 - Echange avec le public (5 minutes)
- 18H30 - Adapter la lutte contre la pollution lumineuse aux enjeux de biodiversité - **Quentin Rouy**, Naturaliste membre de Azimut230, co-pilote du Plan Régional d'Actions Chiroptères
 - Echange avec le public (5 minutes)
- 19H00 Clôture





INTRODUCTION :

Faire évoluer le plaidoyer associatif, de la lutte contre la pollution lumineuse à la promotion de la Trame noire

Maxime Colin - Juriste à FNE Ile-de-France





Engager un plan d'action au service d'une trame noire intercommunale

*Alice Duquesnoy-Mitjavila - Chargée de mission Espaces Naturels
à la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire*





Déployer une politique communale ambitieuse, efficace et économique pour réduire la pollution lumineuse

Frédéric Henriot - Adjoint au maire d'Orsay en charge de la voirie





Adapter la lutte contre la pollution lumineuse aux enjeux de biodiversité

Quentin Rouy - Naturaliste membre de Azimut230, co-pilote du Plan Régional d'Actions Chiroptères



CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE



- 1) Un malentendu sur les attentes du public en matière d'éclairage public
- 2) La prépondérance de la sobriété énergétique sur la sobriété lumineuse
- 3) Une pression réglementaire croissante en faveur de la protection des trames noires
- 4) Un plaidoyer associatif renouvelé pour un saut qualitatif dans la mise en œuvre de politiques publiques en faveur de la sobriété lumineuse

CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE

1. Un malentendu sur les attentes du public en matière d'éclairage public

LA TRAME LUMINEUSE, UN NOUVEAU CONCEPT AU SERVICE D'UN ENVIRONNEMENT NOCTURNE APAISÉ

24,6 lux

NIVEAU DE LUMINOSITÉ ARTIFICIELLE NOCTURNE INDUISANT UNE CHUTE DE 50 % DE LA PRODUCTION DE MÉLATONINE¹ (CORRESPONDANT À UN NIVEAU LUMINEUX COURAMMENT UTILISÉ POUR L'ÉCLAIRAGE DES VOIRIES)

33 %

DES USAGERS DÉCLARENT MOINS BIEN DORMIR EN RAISON D'UNE LUMIÈRE INTRUSIVE DANS LEUR CHAMBRE À COUCHER (VOIR NR N° 921)

LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE EST L'UNE DES PLUS AVANCÉES EN EUROPE EN MATIÈRE D'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL NOCTURNE. DES OUTILS EXISTENT POUR ALLER PLUS LOIN ET FAIRE ÉMERGER DES PROJETS DE TERRITOIRE QUALITATIFS, COMME LA TRAME NOIRE ET LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE (SDAL). LA SANTÉ EST CEPENDANT LA GRANDE OUBLIÉE DE CES DÉMARCHES. CETTE *NOTE RAPIDE* REVIENT SUR CES DEUX PIERRES ANGULAIRES DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE ET PROPOSE LE CONCEPT DE « TRAME LUMINEUSE » AFIN DE PLACER LA SANTÉ DE L'USAGER AU CŒUR DU DISPOSITIF POUR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE.

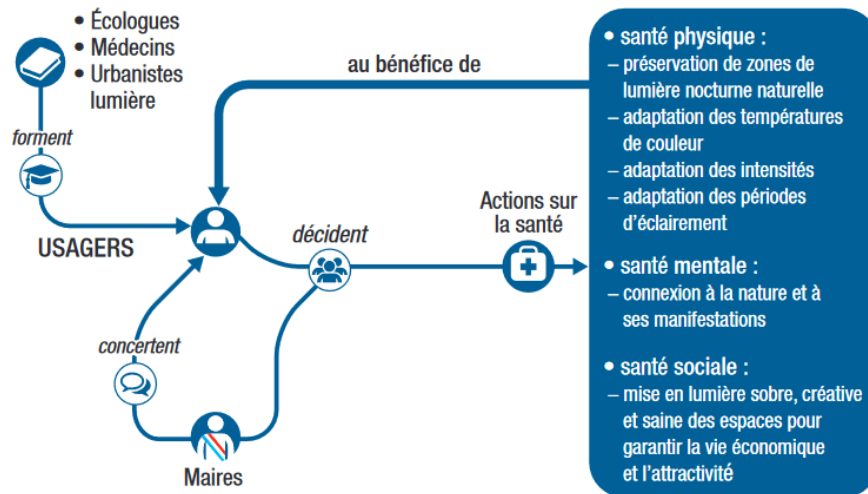
Depuis l'arrivée des lanternes à gaz, à Paris, au début du XIX^e siècle, l'éclairage n'a cessé de gagner du terrain. La lumière artificielle nocturne, initialement censée apporter confort et sécurité, est désormais indissociable de la notion de pollution lumineuse. En l'espace de 25 ans, cette pollution a doublé (+ 94 %). L'arrivée des diodes électroluminescentes (LED), au rendement énergétique exceptionnel, couplée à une grande souplesse d'utilisation, révolutionne le monde de l'éclairage et les pratiques nouvelles engendrées de la pollution lumineuse. Dans ce contexte,



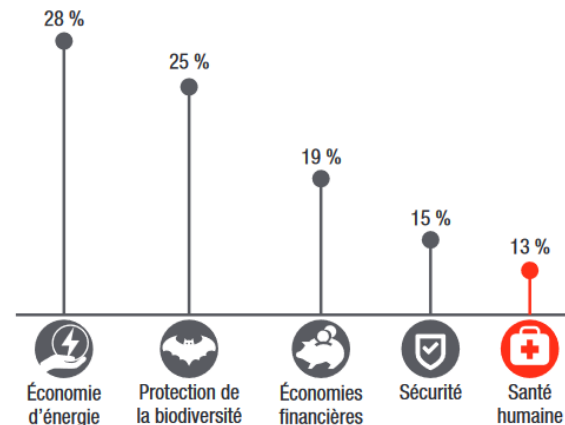
CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE

1. Un malentendu sur les attentes du public en matière d'éclairage public

Vers un nouveau mode de concertation



La santé, sujet le moins abordé dans la presse en lien avec la pollution lumineuse et l'éclairage public



CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE

2. La prépondérance de la sobriété énergétique sur la sobriété lumineuse

Sobriété énergétique : extinction des feux après 1h du matin

parue le 30 juin 2013



TF1

Les publicités lumineuses désormais interdites en France la nuit

CQ

Publié le 6 octobre 2022 à 10h06



LA CROIX

S'abonner

Sobriété énergétique, le gouvernement s'attaque aux enseignes lumineuses Abonnés

Analyse La ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, a annoncé dimanche 24 juillet vouloir sanctionner les commerces qui ne respectent pas l'interdiction de la publicité lumineuse entre une heure et six heures du matin.

Alexis Da Silva, le 24/07/2022 à 17:01

Lecture en 2 min.



Dans ce dossier

Pollution

« Les emplois coûte que coûte, c'est une idée des années 1990 ! » : Rockwool, l'usine de la discorde



« Complément d'enquête » : cri d'alarme sur la pollution de l'eau



S'impliquer contre la



CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE

2. La prépondérance de la sobriété énergétique sur la sobriété lumineuse Multiplication des plans de sobriété communaux

Accueil • Actualités & Événements • Toute l'actualité • **Sobriété énergétique et éclairage public : Chaville exemplaire**



ESPACE PUBLIC, SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE, ENVIRONNEMENT

Sobriété énergétique et éclairage public : Chaville exemplaire

Dans le cadre du Plan de sobriété énergétique mis en place par la Ville de Chaville, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire de la commune entre 1h et 5h du matin, dès le samedi 15 octobre 2022. Cette décision est prise pour une durée indéterminée, hiver comme été.

Mis en ligne le 10 octobre 2022



CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE

3. Une pression réglementaire croissante en faveur de la protection des trames noires

- Un cadre réglementaire national de plus en plus complet
<https://www.vie-publique.fr/consultations/291594-projet-darrete-modificatif-prevention-reduction-nuisances-lumineuses>
- A l'échelle régionale : L'enjeu de la révision du SDRIF
https://www.iledefrance.fr/espace-media/sdrif/Sdrife2023_arrete_OR.pdf



3. LA TRAME NOIRE : ENJEU DU PROJET DE SDRIF-E

Une déclinaison à prévoir dans les SCOT et PLU/PLUi

La trame noire est mentionnée à la page 44 du projet d'aménagement régional du SDRIF-E :

Déployer une trame noire pour réduire la pollution lumineuse

« Les espaces de la trame verte et bleue constituent les zones prioritaires pour déployer une trame noire visant à réduire la pollution lumineuse sur l'ensemble du territoire francilien. Il s'agit là d'un enjeu majeur pour limiter les effets néfastes de l'éclairage nocturne, qu'il soit public ou privé, sur la santé humaine (sommeil, immunité, vision) et sur la biodiversité (perte d'habitats naturels, fragmentation* accrue et mortalité directe pour les espèces vivant la nuit), dans un contexte de pollution lumineuse croissante, y compris dans les aires protégées, touchées par les halos lumineux. Le déploiement d'une trame noire permettra également de réduire les consommations d'énergie, l'éclairage nocturne représentant 42 % de la consommation d'électricité des collectivités territoriales et environ 20 % de leur facture énergétique. Dans une démarche de sobriété et d'économie, de nombreuses collectivités ont d'ailleurs déjà commencé à réduire l'éclairage nocturne : ces mesures doivent être poursuivies et amplifiées. Le déploiement d'une trame noire consiste en l'identification des continuités écologiques peu exposées à la pollution lumineuse ainsi qu'en la reconquête de secteurs ayant une luminosité naturelle permettant de réduire l'éclairage artificiel. Cette approche devra combinaison de la protection de la santé humaine, les besoins des usagers, les enjeux de sécurité et la protection du ciel nocturne avec le même niveau d'importance que celui consacré à la protection de la biodiversité. Lorsque la suppression totale de l'éclairage nocturne ne peut être envisagée, notamment pour des raisons de sécurité, il convient de travailler sur l'intensité lumineuse, la temporalité des allumages, la température de couleur (en privilégiant les lumières chaudes et orangées) et l'orientation des flux lumineux. L'objectif général est de faire correspondre précisément l'éclairage aux besoins des usagers et de questionner ces derniers, tout en prenant mieux en compte la biodiversité, la santé humaine et la réduction des consommations énergétiques. »

3. LA TRAME NOIRE : ENJEU DU PROJET DE SDRIF-E

Une déclinaison à prévoir dans les SCOT et PLU/PLUi

La trame noire est mentionnée à la page 44 du projet d'aménagement régional du SDRIF-E :

Affirmation de l'intérêt multiple et transverse de la lutte contre la pollution lumineuse :

« Cette approche devra combiner la protection de la santé humaine, les besoins des usagers, les enjeux de sécurité et la protection du ciel nocturne avec le même niveau d'importance que celui consacré à la protection de la biodiversité.

Raisonnement en 2 temps (1. suppression de l'éclairage 2. Limiter les nuisances lorsque supprimer n'est pas pertinent) :

*« Lorsque la suppression totale de l'éclairage nocturne ne peut être envisagée, notamment pour des raisons de sécurité, il convient de travailler sur **l'intensité lumineuse, la temporalité des allumages, la température de couleur (en privilégiant les lumières chaudes et orangées) et l'orientation des flux lumineux.** L'objectif général est de faire correspondre précisément l'éclairage aux besoins des usagers et de questionner ces derniers, tout en prenant mieux en compte la biodiversité, la santé humaine et la réduction des consommations énergétiques. »*



3. LA TRAME NOIRE : ENJEU DU PROJET DE SDRIF-E

Déclinaison de cette politique en une ORIENTATION REGLEMENTAIRE

ORIENTATION REGLEMENTAIRE n° 9 :

"Les documents d'urbanisme identifient une trame noire, en tenant compte notamment des espaces sensibles à la pollution lumineuse à proximité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques à préserver ou à rétablir, et au sein de l'espace urbain, en s'appuyant notamment sur les liaisons mentionnées à l'OR 4, pour adapter les aménagements en conséquence."

L'OR 4 mentionnée précise la cartographie des liaisons à sanctuariser dans la carte "Placer la nature au cœur du développement régional" (slide suivante)



PROJET POUR ARRÊT ÎLE-DE-FRANCE 2040 : UN NOUVEL ÉQUILIBRE

PLACER LA NATURE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

• 04/07/2023 •



RENFORCER ET VAUCROSSER LE RÉSEAU DES ESPACES OUVERTS

- Soutenir les parcs urbains
- Développer les corridors verts
- Renforcer les milieux aquatiques
- Renforcer l'habitat bleu et les milieux littoraux
- Maintenir le boc
- Maintenir les zones humides et les milieux naturels
- Maintenir les zones d'habitat rural
- Maintenir les zones d'habitat rural

DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE

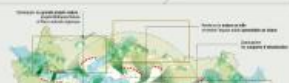
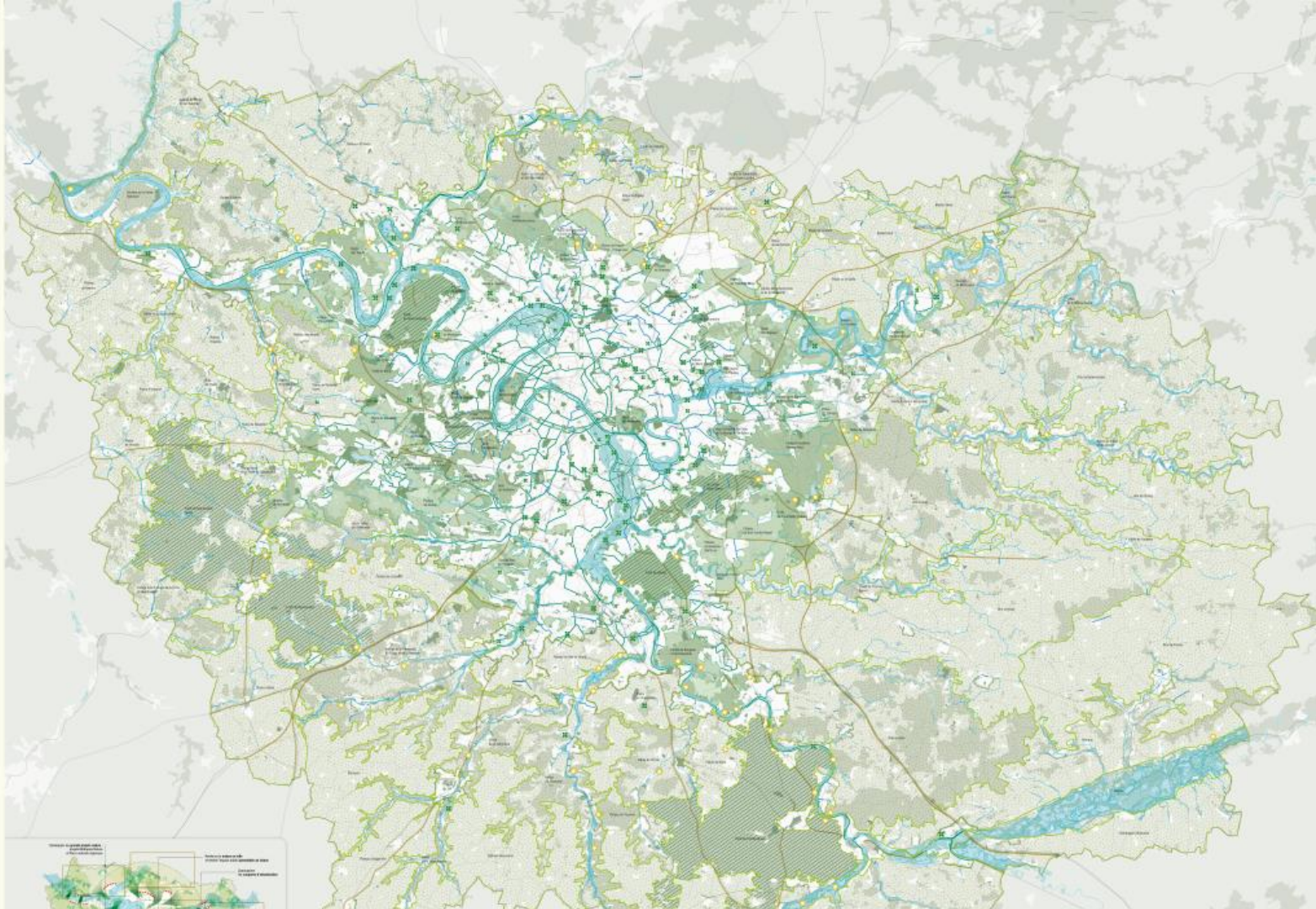
- Créer des espaces verts et développer l'agriculture urbaine
- Maintenir et développer les zones d'habitat rural

PRÉSERVER DES ESPACES NATURELS

- Maintenir les zones d'habitat rural

FOND DE PLAN

Structure à la fois	Structure à la fois	Structure à la fois
Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural
Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural
Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural
Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural
Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural	Zones d'habitat rural



CONSTATS SUR LA SOBRIETE LUMINEUSE

4. Un plaidoyer renouvelé en faveur de la sobriété lumineuse

Précurseur de la lutte contre la pollution lumineuse (le contentieux mené par FNE a mené à l'adoption de l'arrêté du 27 décembre 2018 sur les nuisances lumineuses), la fédération milite depuis 10 ans pour la mise en application effective de la réglementation, au travers notamment de sorties nocturnes visant à contrôler le respect des plages horaires d'extinction puis de campagnes de signalement sur Sentinelles de la Nature

Les associations tentent également depuis de populariser le concept de trame noire et de favoriser leur intégration dans les trames protégées par les documents d'aménagement et d'urbanisme

Elles exercent également un regard critique sur les politiques publiques mises en œuvre pour limiter la pollution lumineuse, constatant en particulier :

- L'effet rebond dû à l'explosion des points lumineux avec le passage à la LED (effet paradoxal dans la mesure où la LED est initialement un outil permettant d'éclairer mieux avec moins d'énergie)
- L'effet limité des extinctions nocturnes en cœur de nuit (et leur extension souhaitable au crépuscule et à l'aurore)
- La dynamique des plans de sobriété énergétique, qui ne sont pas opposables juridiquement, pas nécessairement pérennes et généralement peu ambitieux en matière de lutte contre la pollution lumineuse



Les actions de constatations nocturnes des irrégularités

Actions de terrain : « chasse à la pollution lumineuse »

Les associations membres de FNE organisent partout en France des sorties nocturnes pour constater certains types d'irrégularités (enseignes lumineuses, vitrines, Bureaux, Chantiers, éclairages orientés vers le haut)



145 Courriers pédagogiques envoyés en 2021

Les actions de constatations nocturnes des irrégularités

Actions de terrain : « chasse à la pollution lumineuse »

Diffusion de supports pédagogiques et de formations pour aider à la compréhension de la réglementation

POLLUTION LUMINEUSE

OÙ ÉCLAIRE-T-ON ?

Depuis le 1er Janvier 2020, tous les nouveaux lampadaires doivent éclairer en direction du sol sous une ligne horizontale. Pas plus de 4% de lumière au dessus de la ligne horizontale.

France Nature Environnement Midi-Pyrénées

Concerné uniquement les luminaires éclairant la voirie et les parkings extérieurs

Éclairer vers le sol permet de réduire le halo lumineux au dessus des villes et de diminuer **LA POLLUTION LUMINEUSE**

100% au dessus : éclairage inutile. Gaspillage énergétique.

Installation interdite depuis 2020

Le lampadaire boule doit être remplacé avant 2025

éclairage utile

Concerné l'orientation lumineuse de tous les lampadaires sauf les lampadaires classés.

Les luminaires pouvant être réglés doivent être orientés vers le bas

*Selon l'arrêté du 27 décembre 2018
*Pour plus d'infos voir le 1er du paragraphe II de l'Article 3 de l'Arrêté du 24 décembre

POLLUTION LUMINEUSE

QUAND EST-CE QU'ON ÉTEINT ?

SECON L'ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE 2018

LÉGENDE : ■ EXTINCTION OBLIGATOIRE ■ ÉCLAIRAGE AUTORISÉ

1 COMMERCES ET BUREAUX

ÉCLAIRAGES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS DES LOCAUX

1H APRÈS FIN D'OCCUPATION DES LOCAUX | 1H AVANT LE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ

COUCHER DE SOLEIL

2 PATRIMOINE BÂTI

ÉCLAIRAGES DES VITRINES

1H DU MATIN OU 1H APRÈS FERMETURE | 7H DU MATIN

COUCHER DE SOLEIL

3 PARCS & JARDINS

1H DU MATIN

COUCHER DE SOLEIL

4 PARKINGS

1H APRÈS FERMETURE

EXTINCTION DES COPROPRIÉTÉS À 1H DU MATIN

COUCHER DE SOLEIL

5 CHANTIERS EXTÉRIEURS

2H APRÈS FIN D'ACTIVITÉ | 7H DU MATIN OU 1H AVANT DÉBUT D'ACTIVITÉ

COUCHER DE SOLEIL

1H APRÈS FIN D'ACTIVITÉ

COUCHER DE SOLEIL

PLUS D'INFORMATION SUR L'AUTRE PAGE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MIDI-PYRÉNÉES

© 2019 FNE MIDI-PYRÉNÉES



Les actions de constatations nocturnes des irrégularités

Action Nationale « où sont les étoiles » - FNE - 9 octobre 2021

 France Nature Environnement Ile-de-France
Publié par Robin Le Hérisson · 9 octobre ·

[JOUR DE LA NUIT]
Aujourd'hui on fête la nuit à l'occasion du #jourdela nuit 🌙

Des bénévoles de France Nature Environnement se sont coordonnés ces derniers jours pour réaliser des sorties nocturnes afin de constater les établissements et installations ne respectant pas la réglementation de la pollution lumineuse.

1592, c'est le nombre d'éclairages illégaux recensés par le mouvement FNE dans 122 villes et villages de France.

A Paris, nous avons réuni trois groupes de bénévoles en juillet pour arpenter les rues de 3 quartiers à partir d'1 heure du matin et nous avons recensé 132 établissements laissant leurs enseignes, vitrines ou éclairages allumés la nuit, ce qui est illégal. Nous avons notamment constaté que les agences immobilières parisiennes sont de très mauvais élèves en la matière.

Il est grand temps que que les pouvoirs publics luttent contre la pollution lumineuse et le gaspillage énergétique en faisant appliquer cette réglementation.

#oùsontlesétoiles



présente
Les **GRANDS GAGNANTS**
de **L'ÉCLAIRAGE ILLÉGAL**



Recensement effectué par des bénévoles FNE d'après l'arrêté du 27 décembre 2018



Les actions de constatations nocturnes des irrégularités

Une première action nationale qui a permis un relai de la problématique dans les médias nationaux



ACTU > Energie Eau Déchets Risques Bâtiment Transport Aménagement

🏠 | Solutions & Innovations | Réglementation | Formation | Agenda | Les blogs | 📺 Vidéos

Le chiffre du 11 octobre 2021

1 592

C'est le nombre d'éclairages nocturnes illégaux de bureaux, de commerces, de chantiers ou de parkings qui ont été recensés par France Nature Environnement (FNE). Depuis le 1^{er} juillet 2021, FNE a mené un état des lieux, dans 122 villes et villages de France, du respect de la réglementation sur la pollution lumineuse nocturne. La fédération rappelle les deux textes en vigueur : l'[arrêté du 25 janvier 2013](#) relatif aux bureaux et aux commerces ; et l'[arrêté du 27 décembre 2018](#) appliqué aux parkings, parcs et jardins, monuments et chantiers extérieurs. « Ce sont les mairies qui arrivent de très loin en tête du podium des plus mauvais élèves avec 40 points lumineux (illégaux) relevés. Viennent ensuite exæquo Carrefour, le Crédit Agricole et Orpi, avec 13 points lumineux illégaux relevés chacun », observe notamment FNE.

la gazette
des communes • des départements • des régions

ACCUEIL > DROIT DES COLLECTIVITÉS > ACTU JURIDIQUE > La lutte contre la pollution lumineuse s'intensifie

POUVOIRS DE POLICE

La lutte contre la pollution lumineuse s'intensifie

Publié le 03/11/2021 • Par [Léna Jabre](#) • dans : [Actu juridique](#), [actus experts technique](#), [Billets juridiques](#), [France](#)



L. Ivanov / AdobeStock

La pollution lumineuse est un phénomène de plus en plus dénoncé qui concerne directement les collectivités. D'ailleurs, la loi « climat et résilience » a renforcé les pouvoirs de police des élus locaux.

SUR

Quels
transit
d'écla

Éclair
(1) : c
de la c


Éclair
(2) : c
sur ce



Les actions de constatations nocturnes des irrégularités

Des campagnes de sensibilisation thématiques ex : HALO A L'EAU, campagne sur l'impact de la pollution lumineuse sur les milieux aquatiques

<https://sentinellesdelanature.fr/campaign/26/Halo-%C3%A0-l-eau.view.html>

Espace Sentinelle

Carte participative des dégradations ou des initiatives favorables à l'environnement

CONSULTER SIGNALER CAMPAGNES ACTUALITÉS FICHES PRATIQUES LE PROJET

HALO À L'EAU

Chasse aux éclairages sur les milieux aquatiques

Les éclairages de nos villes et villages ont un impact sur les milieux aquatiques. Signaler les éclairages nocturnes orientés sur les cours d'eau nous aide à sensibiliser les gestionnaires des éclairages pour supprimer les nuisances et faire appliquer la réglementation.

Les cours d'eau qui passent sous nos ponts sont peuplés de plantes, d'insectes et de poissons qui, la nuit, ont besoin d'obscurité. Il en est de même pour l'ensemble des rivages qui accueillent une riche biodiversité. Malheureusement, nombreux sont les éclairages qui viennent perturber ces milieux fragiles et essentiels.

Les milieux et les espèces aquatiques ont besoin de vous : rejoignez la campagne Sentinelles Halo à l'eau !

Sur le terrain, pour un signalement efficace prenez des notes (ou pointez directement avec le GPS de votre smartphone grâce à l'application) sur :

- 1) La localisation exacte de la source lumineuse
- 2) Le type de la source lumineuse (si c'est possible) : public ou privé
 - si il est privé, précisez si c'est un particulier ou une entreprise et notez son nom
- 3) Prenez une photo de la source lumineuse éclairant l'eau, de préférence de nuit ET de jour

Pour vous aider, n'hésitez pas à consulter [le tuto réalisé pour cette campagne](#).

Notre équipe traitera votre signalement et nous ferons de notre mieux pour sensibiliser le propriétaire de cette source de lumière. Nous lui expliquerons les conséquences de la pollution lumineuse sur les milieux aquatiques



Type de campagne
Dégradation environnementale

Début de la campagne
01 Oct 2023

Fin de la campagne
08 Jan 2024

Territoires concernés
Languedoc-Roussillon

Action portant atteinte
Pollution lumineuse



Le signalement des atteintes sur Sentinelles de la Nature

La carte participative des atteintes et initiatives favorables à l'environnement

Objectif

Informers les citoyens sur la **règlementation** (aide pour qualifier et nommer le nom respect de la réglementation) avant de l'orienter vers les **autorités compétentes** à l'aide des outils développés par le réseau associatif :

- [fiches juridiques](#)
- [courriers type notamment](#)
- [Visuels pédagogiques](#)



CONSULTER

SIGNALER

CAMPAGNES

ACTUALITÉS

FICHES PRATIQUES

LE PROJET

Trouver une commune

Commune, Code postal

Types de signalements

Dégradations



Initiatives



Filtrer par action

Document d'urbanisme



Équipement-ouvrage



Travaux



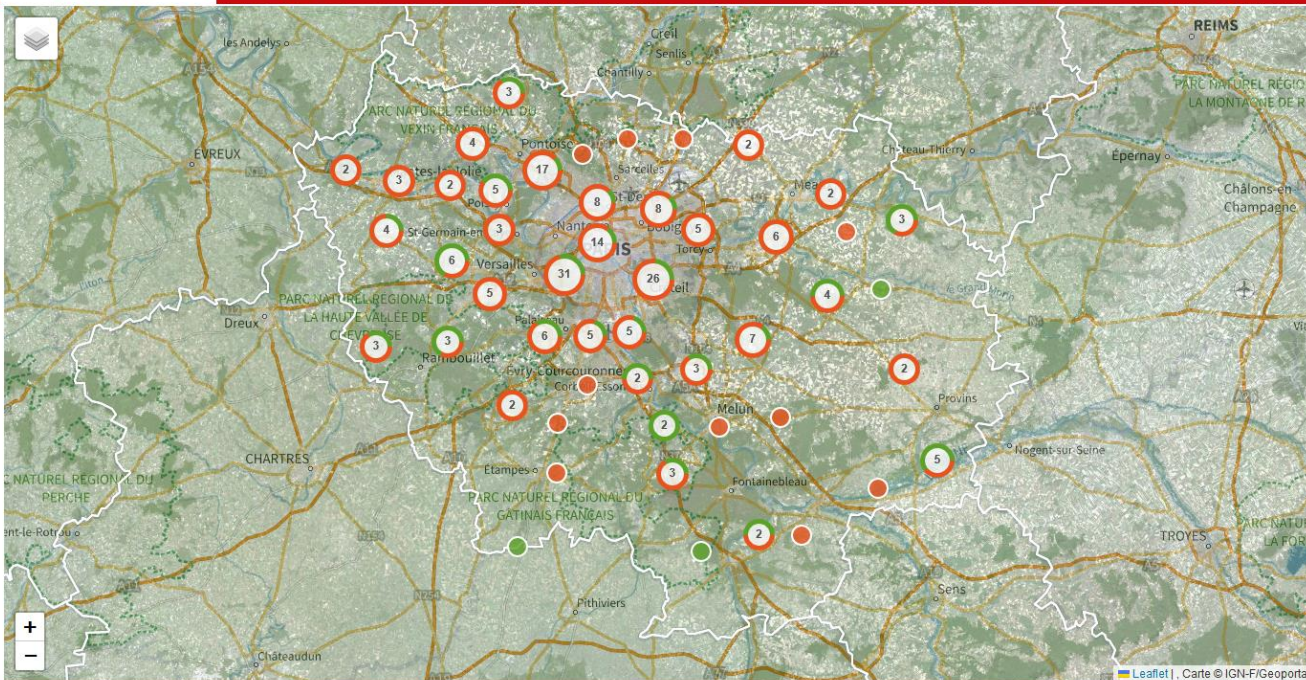
Dépôts; rejets : polluants



Activités sportives et de loisirs



Activités



ILE-DE-FRANCE



FNE Ile de France

Faire un don



Site internet



Espace signalement

Actualités Ile-De-France

174

Alertes publiées

53

Initiatives publiées

96

actions réalisées

1 356

citoyens sentinelles



SIGNALER

Agissez sur votre territoire

<https://sentinellesdelanature.fr/>



Le signalement des atteintes sur Sentinelles de la Nature

Quelques exemples de signalements



Devenez Sentinelle de la nature en quelques clics

Téléchargez l'application en scannant le QR code



sur Android



sur iOS



Valoriser les efforts des commerçants

Avec le Macaron Chauve-Souris



Les engagements de la charte Chauve-Souris :

- Eteindre l'ensemble des lumières émises (enseigne, vitrines et tout lumière émanant de l'intérieur du local) par mon commerce à son horaire de fermeture
- Ne pas installer (voire faire retirer) d'écran vidéo-publicitaire (ou tout écran de publicité numérique, que l'image soit fixe ou non) dans mes vitrines

Présentation du dispositif et adresse de contact :

<https://fne-idf.fr/nos-projets>

sentinelles@fne-idf.fr



Le plaidoyer local en faveur d'une Trame Noire

Territoire pilote le long de la RD 920 (Chaville, Viroflay, Sèvres)



LIMITER LA POLLUTION LUMINEUSE SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

Propositions de France Nature Environnement Ile-de-France

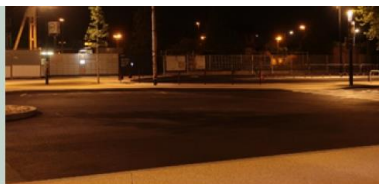


Seine musicale

Un problème a été signalé à Boulogne-Billancourt : une écran numérique de grand format a été intégrée à la façade du bâtiment de la Seine musicale et fait office d'animation d'entrée mais cet écran géant est une source de pollution lumineuse qui semble échapper à la réglementation.

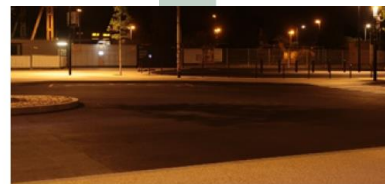
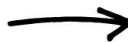
L'alternance jour/nuit étant une constante, le vivant a organisé son mode de vie

autour de ce phénomène en illuminant l'espace public. Ce problème en illuminant l'espace public a été **intensifié** : + 94 % d'éclairage. Nous avons ainsi réussi à réduire la pollution lumineuse. Malheureusement, **cette pollution lumineuse affecte nos espèces et de notre santé lumineuse.**



Gare RER de Bouray

Après réglage

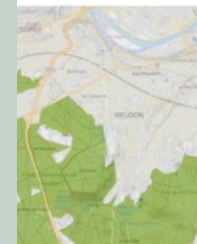


Gare RER de Bouray

- Les dispositifs superflus et les lampadaires à double flux doivent être retirés

Remarque : Afin d'éviter toute incompréhension de la part des citoyens il est vivement conseillé d'organiser des réunions publiques et des ateliers

La pollution lumineuse affecte notre santé puisque



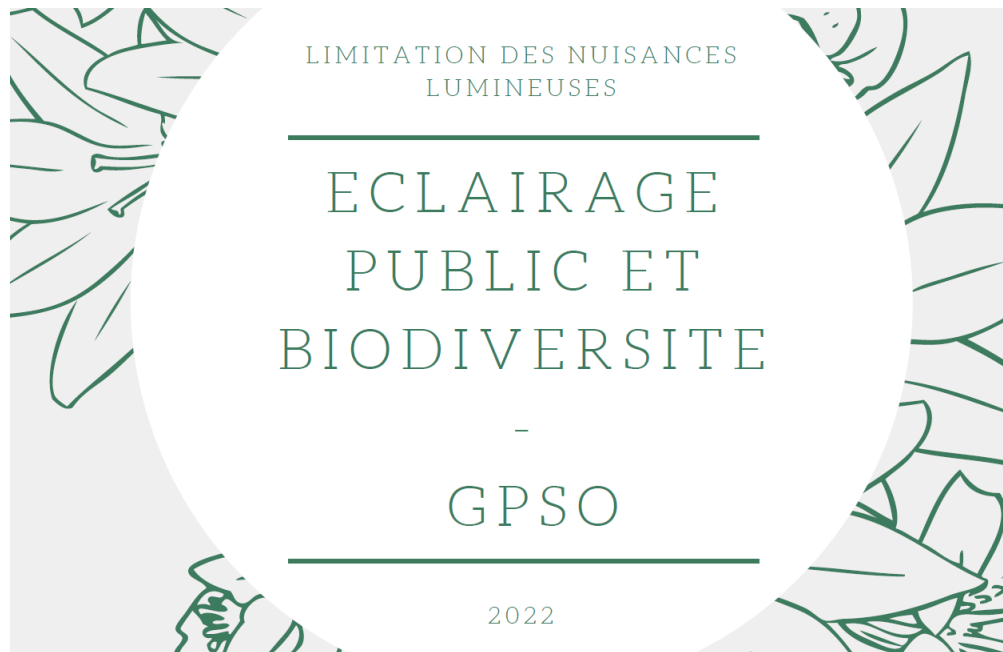
Stratégie FNE Ile-de-France

Rencontre de Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et plaidoyer local

- Proposition d'une liste concrète de mesures pour limiter la pollution lumineuse sur le territoire de l'intercommunalité de GPSO, qui gère le service public de l'éclairage (axe temporelle, technique et en matière de trames)

- Rédaction d'un guide dédié

<https://fne-idf.fr/actualites/la-necessite-de-reduire-la-pollution-lumineuse-dans-sa-commune>



Sensibilisation à la Trame noire

Organisation d'évènements pour partager la connaissance

TABLE-RONDE

"POUR UNE TRAME NOIRE FRANCILIENNE"

LUTTER CONTRE LES NUISANCES LUMINEUSE À L'ECHELLE DES
TERRITOIRES

MERCREDI 16 JUIN
À 17H30



17h30 // Accueil des participants et Introduction

17h45 // **Pierre Brunet**, France Nature Environnement (FNE) –
L'application possible de la réglementation sur les nuisances
lumineuses

18h00 // **Romain Sordello**, Muséum National d'Histoire Naturelle
(MNHN) – Nécessité et émergence des trames noires dans les
politiques publiques

18h30 // Regards croisés entre 3 PNR franciliens – L'application
progressive d'une trame noire au sein d'un Parc naturel régional

- **Betty Houquet** (PNR de la Haute Vallée de Chevreuse)
- **Stéphanie Longa** (PNR du Vexin Français)
- **Jean-Jacques Boussaingault**, Président fondateur du PNR du
Gâtinais français et Lucie Gandon (PNR du Gâtinais français)

19h00 // Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire –
Mise en place d'un diagnostic et d'un plan d'action « Trame noire » à
l'échelle d'une intercommunalité

19h20 // **Mickaël Touzain**, Institut Paris Région (IPR) – Présentation
de l'enquête régionale sur l'éclairage public réalisée par l'IPR

PROGRAMME



Intervention de **Romain Sordello**,
expert sur la pollution lumineuse et les
continuités écologiques à l'OFB/UMS
PatriNnat

CONFÉRENCE - DÉBAT
ORGANISÉE PAR CHAVILLE ENVIRONNEMENT

POLLUTION LUMINEUSE, COMMENT SE RÉAPPROPRIER L'OBSCURITÉ ?

8 OCTOBRE 2022

Atrium de CHAVILLE, 3 Parv. Robert
Schuman 92370 à 20h00



Ressources intéressantes concernant la Trame noire

Liste de documents intéressants pour partager les expériences

TRAME NOIRE

[Vidéo du Webinaire HARMONISER LA SOBRIETE LUMINEUSE AVEC LE VIVANT](#)

[Synthèse du webinaire de FNE IDF sur la Trame noire \(2021\)](#)

[Guide OFB : Trame noire - Méthodes d'élaboration et outils pour sa mise en œuvre](#)

[Article de fond de Romain Sordello « Pollution lumineuse et trame verte et bleue : vers une trame noire en France ? »](#)

[Etude « Une Trame Noire pour Marne et Gondoire »](#)

[Formations assurées par l'OFB sur l'intégration de la trame noire dans un projet de TVB](#)

[Collaboration de Nantes Métropole avec le Cerema pour élaborer une méthodologie d'identification d'une trame noire](#)

[Reconnecter l'éclairage public aux besoins des usagers \(Institut Paris Région\)](#)

[La trame lumineuse, un nouveau concept au service d'un environnement nocturne apaisé \(Institut Paris Région\)](#)

[Etudes « redécouvrons la nuit » \(Institut Paris Région\)](#)

[Etude « Vers une trame noire sur l'EPA Paris-Saclay ? » \(Institut Paris Région\)](#)



Ressources intéressantes concernant la Trame noire

Liste de documents intéressants pour partager les expériences

POLLUTION LUMINEUSE

[Boîte à Outil d'Azimut 230](#)

[Guide « Réduire la pollution lumineuse dans ma commune » \(FNE IDF\)](#)

[Plaquette chauves-souris et pollution lumineuse \(PRAC\)](#)

[Article de présentation du plan régional de sauvegarde de chiroptères \(PRAC\)](#)

[Lien vers le macaron Chauve-souris \(FNE IDF\)](#)

[Article sur la nécessité d'une trame noire le long de la RD 920 \(Val de Seine Vert\)](#)

[Article sur la mise en place poussive du droit de la nuit \(FNE IDF\)](#)

[Fiche « Lutter contre la pollution lumineuse - que peut faire ma commune ? » \(FNE asso\)](#)

[Campagne Sentinelles de la Nuit \(FNE asso, décembre 2022\)](#)



Echanges

Merci pour votre attention



**STOP À
LA POLLUTION
LUMINEUSE**



WEBINAIRE

HARMONISER LA SOBRIÉTÉ LUMINEUSE AVEC LE VIVANT

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 - 17H

